

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 05 mars 2026

Délibération n°20260503\_02g

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 48

Suppléants : 1

Pouvoirs : 6

= VOTANTS : 54

- dont « pour » :

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Approbation du compte administratif et affectation du résultat – Budget Principal**

Le jeudi 05 mars 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Montignac sur Charente – LA BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - POTEL Maryse - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine - RADOUX Loïc - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard - SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - SEVRIT Raymond - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléant de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1- PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

2- BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

3- DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

4- LAMAZIERES Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

5- TURLLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6- VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

-----  
Absents/excusés : BOUYSSSET Céline - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - FLAUD Yves - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - HENTRY Jimmy - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : Approbation du compte administratif et affectation du résultat – Budget Principal**

Monsieur le Vice-Président en charge des finances expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 suivants :

**Budget général « CDC Cœur de Charente » :**

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses	11 145 879.87 €	
Recettes	11 334 509.48 €	
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025</b>	<b>188 629.61 €</b>	<b>(1)</b>
Report du résultat de l'exercice 2024	2 032 390.89 €	
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 221 020.50 €</b>	<b>(2)</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	2 394 919.99 €	
Recettes	2 105 824.40 €	
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2025</b>	<b>- 289 095.59 €</b>	<b>(3)</b>
Report du résultat de l'exercice 2024	2 035 104.61 €	
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 746 009.02 €</b>	<b>(4)</b>

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	1 615 434.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	364 500.00 €	
<b>RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER</b>	<b>- 1 250 934.00 €</b>	<b>(5)</b>

<b>RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025</b>	<b>-100 465.98 €</b>	<b>=(1)+(3)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025</b>	<b>3 967 029.52 €</b>	<b>=(2)+(4)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR</b>	<b>0.00 €</b>	

**M. Le Président se retire avant le vote.**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :*

- **D'APPROUVER** les comptes administratifs 2025 de la Communauté de communes Cœur de Charente, au titre du budget général ;
- **DE NE RIEN AFFECTER** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,



Le Président,  
Christian CROIZARD